



ANNÉE PRÉPARATOIRE AU CAP AEPE

Formule "apprentissage"



A Lyon depuis 1995

Document actualisé en mars 2024

Objectif

La formation consiste en la préparation des épreuves du **CAP accompagnant éducatif petite enfance**, diplôme d'état de niveau 3. L'objectif visé est donc la réussite à cet examen qui se déroule au mois de juin (*voir plus loin le détail de ces épreuves*).

Prérequis, conditions d'âge

- Il n'y a pas de condition de diplôme. Pour information, les titulaires d'un diplôme niveau trois BEP, CAP ou plus, sont dispensés des épreuves d'enseignement général.
- Conditions sur l'âge : l'âge minimum est 16 ans ; il peut être abaissé à 15 si le jeune a terminé sa classe de 3^e. Il n'y a pas de limite d'âge maximale.

Calendrier, lieu, durée

La période d'alternance - 2 jours à l'école et 3 jours chez l'employeur - débute fin septembre et se termine début juin.

La période chez l'employeur peut être plus longue que la période au centre de formation. Elle peut commencer avant et dès le 1^{er} juillet précédant le début des cours puis s'achever plus tard, jusqu'au 31 août après la fin des cours ; durant ces périodes-là l'apprenti(e) est à temps plein chez l'employeur.

Les cours à CESAME représentent 406 heures ; ils ont lieu dans notre établissement situé 60 avenue Rockefeller à Lyon 69008.

Statut des participants

L'apprenti(e) est en situation de formation au sein de l'école et de l'entreprise. Son contrat de travail lui octroie le **statut de salarié(e)** ; la convention collective de l'entreprise lui est applicable.

Inscription, sélection, positionnement

Pour s'inscrire il faut appeler au 04 72 68 05 05, prendre un rendez-vous, puis venir, avec un CV passer **un entretien et un test** (durée totale 1 heure). L'entretien a pour but de vérifier si le profil du (de la) candidat(e) est compatible avec le métier envisagé. Les questions posées lors du test écrit permettent d'apprécier les réactions du (de la) candidat(e) face à dans des situations professionnelles propres au milieu de la petite enfance.

Les personnes dont les candidatures sont acceptées reçoivent dans les jours qui suivent le test d'entrée, une attestation d'admission en formation formulée avec la réserve d'une signature d'un contrat avec un employeur.

Salaire de l'apprenti(e)

Durant toute la durée du contrat, l'apprenti(e) perçoit un salaire versé par l'employeur. Son montant actualisé figure sur la fiche employeur téléchargeable sur le site cesame.net.

Coût pour l'employeur

L'employeur ne paie pas la formation qui est prise en charge par un OPCO ; il paie le salaire et bénéficie en contrepartie d'allègements pour les charges et d'une aide exceptionnelle. Au final, le coût TTC pour l'employeur est très modique (*voir détail sur la fiche employeur éditée par CESAME*).

Validation

C'est la réussite à l'examen final, le diplôme national de **CAP AEPE** – accompagnement éducatif petite enfance - passé à l'issue de la formation qui constitue la validation de l'année de formation.

Les épreuves au programme de l'examen final

Trois épreuves professionnelles EP1, EP2, EP3 sont imposées lors du passage du CAP AEPE, elles se déroulent début juin. Eventuellement elles peuvent être complétées par des épreuves d'enseignement général.

EP1 : épreuve écrite et orale portant sur la réalisation des soins quotidiens, sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et apprentissages et sur des questions de PSE (prévention, santé, environnement).

EP2 : épreuve écrite portant sur l'accueil collectif, la relation avec l'enfant et ses parents, le rôle auprès de l'enseignant en école, la maintenance du matériel et l'entretien des locaux.

EP3 : oral portant sur l'accueil individuel, l'élaboration des repas et l'entretien de la pièce occupée par l'enfant.

• Epreuves optionnelles d'Enseignement Général : les candidat(e)s n'ayant pas validé de diplôme niveau trois - équivalent BEP ou CAP - passent deux épreuves : EG1 en français-histoire-géographie enseignement moral et civique et EG2 en maths-physique-chimie.

Contenus, programmes de la préparation à CESAME

Le développement de l'enfant

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages : Les jeux, les activités, le développement du langage.

Accompagner l'enfant dans sa vie quotidienne : Habillage, toilettes, endormissement, biberon.

Protocoles liés à la santé de l'enfant : Les accidents domestiques courants, les signes, les protocoles d'urgence, SST ou PSC1, l'hyperthermie, les principales maladies et leurs transmissions, les vaccinations.

L'environnement professionnel : La PMI, l'ASE, les différents modes d'accueil.

L'autonomie et la socialisation de l'enfant.

Le développement : Poids, taille, motricité, la vue, l'ouïe, le handicap.

La famille, le rôle des parents, la responsabilité civile et pénale.

Sécurité : prévention des risques, réglementation sur les aires de jeux.

Accueil collectif

Les différents établissements d'accueil du petit enfant.

L'accueil de l'enfant et de sa famille.

La communication avec les familles et les autres professionnels.

Ecole maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant.
Le rôle de l'ATSEM, techniques d'entretien des locaux et du matériel.

Accueil individuel

L'attente des parents.

L'agrément, le contrat de travail.

Les produits et les matériels pour l'entretien.

Les repas, le préparation, nutrition et alimentation.

Méthodes pédagogiques, modalités d'évaluation

• **Au centre de formation** : les séances font alterner des cours magistraux, des travaux dirigés en classe entière ou en petits groupes durant lesquels sont traités des exercices d'application directe du cours ou des exercices s'appuyant sur des cas pratiques, des exposés ou de simples prises de paroles à propos d'un document ou d'une vidéo. L'évaluation repose sur des tests écrits en classe qui prennent la forme de QCM s'il s'agit de tests de connaissances ou de questions rédactionnelles lorsqu'un raisonnement ou une explication est demandé. Pour entraîner les élèves à toutes les formes d'épreuves, des oraux individuels sont régulièrement proposés et évalués. Deux bilans sont fait en cours d'année ; ils donnent lieu à l'édition de bulletins sur lesquels figurent les moyennes et les appréciations dans chacune des disciplines au programme

• **Sur le lieu de travail** : le maître d'apprentissage est présent au quotidien pour encadre l'apprenti(e), dans un premier temps pour lui faire découvrir son poste de travail, lui expliquer les missions qui vont lui être confiées et préciser ce qu'on attend de lui. Lors de séances bilan qui ont lieu tous les deux mois, le maître d'apprentissage procède à l'évaluation ; il fait le point sur chacun des objectifs initiaux et indique sur le livret de l'apprenti(e) le niveau atteint sur chacun d'eux. Il rédige un commentaire et, lorsque des insuffisances sont constatées, ou lorsque des objectifs ne sont pas atteints, il propose une méthode appropriée pour améliorer ces points.

Le principe général qui régit l'enseignement aussi bien au centre de formation que chez l'employeur est celui du **suivi individuel des apprenti(e)s**. Suivi effectué par chacun des intervenants mais surtout par la responsable de formation présente en continue durant les deux jours hebdomadaires au centre de formation, présente aussi chez l'employeur lors des visites qu'elle organise. Deux visites sont programmées chaque année pour chacun de nos apprenti(e)s. Un livret individuel permet de suivre le parcours de l'apprenti(e) :

- La première partie de ce livret concerne la scolarité au centre de formation ; y figurent notamment les évaluations, les remarques des formateurs et les comptes rendus des entretiens.
- La seconde partie du livret concerne la formation en entreprise ; y figurent notamment les évaluations sur le niveau et la progression de l'apprenti(e) vers les objectifs fixés initialement.

Les formateurs

L'équipe pédagogique à CESAME est constituée de **professionnels** expérimentés ayant dirigé des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans : (éducateur(trice) de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, infirmier(e) spécialisé(e) en puériculture, pharmacienne) et de **formateurs** possédant des diplômes en adéquation avec les modules dont ils ont la charge ; il en est de même pour le tuteur en entreprise. Les références de chacun des membres de cette équipe figurent sur le livret d'accueil remis aux stagiaires le premier jour de la formation.

Résultats années antérieures

La filière CAP petite enfance a été ouverte en 2020 à CESAME. La dernière promotion 2022-2023 a obtenu les résultats suivants : 31 candidats se sont présentés à l'examen ; 29 on réussi. Ce qui donne un taux de réussite = 94%

Satisfaction des stagiaires

Au terme de chaque session, les stagiaires rédigent un **questionnaire de satisfaction** détaillé. Le taux de satisfaction pour l'année 2022-2023 s'établit à 71% (14 élèves sur 31 ont répondu). Ce questionnaire-bilan comporte des évaluations chiffrées ainsi que des remarques et des suggestions que l'établissement utilise dans le cadre de son processus d'amélioration continue.

Accessibilité PSH

L'établissement répond aux normes d'accessibilité aux personnes en fauteuil, il est **classé ERP par les services de la ville de Lyon**. Certaines personnes en situation de handicap peuvent suivre notre formation dans le cadre de l'apprentissage ; pour en savoir plus, contacter Mme BALAS, référente handicap de l'établissement (*par mail e.balas.cesame@gmail.com*).

Contacts, responsable de filière

Une personne est responsable au sein de l'école de la préparation au CAP AEPE, il s'agit de **Mme Lise RANCHOUX** (l.ranchoux.cesame@gmail.com). Les autres responsables scolarité et administratifs de l'établissement peuvent être contactés par téléphone au 04 72 68 05 05 ou par mail sur : *ecolecesame@orange.fr*

Info complémentaires

Possibilités de poursuite d'études : Pour les personnes qui ne souhaitent pas entrer immédiatement dans le monde du travail, plusieurs possibilités de poursuite d'étude s'offrent à elles : le **concours d'ATSEM** - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ; le concours d'**auxiliaire de puériculture** pour lequel le(la) titulaire d'un CAP AEPE est dispensé(e) de l'épreuve écrite, ou encore le **Bac pro** Accompagnement, Soins et Services à la Personne, filière pour laquelle le(la) titulaire du CAP AEPE intègre directement la classe de première professionnelle.

Métier : Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel qualifié, dont le rôle est d'assurer la garde et l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans. Soucieux de respecter leurs besoins, leurs droits et leur individualité, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure l'entretien des locaux et des équipements.

Il participe ainsi, dans le respect des choix des parents, et en collaboration avec d'autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant.

Lieux d'exercice : Les établissements d'accueil de la petite enfance recrutant les diplômé(e)s du CAP AEPE sont les suivants : crèche, halte-garderie, jardin d'éveil, pouponnière, école maternelle, centre de loisirs sans hébergement, centre de vacances collectif.



60, avenue Rockefeller - Le monolithe
69008 LYON
Tél: **04 72 68 05 05**
web: **cesame.net**

L'école CESAME, créée en 1995, possède le statut d'Association loi 1901. Elle est déclarée, conformément à la loi de juillet 1875, comme établissement privé d'enseignement supérieur auprès du rectorat de Lyon. Au titre de la formation professionnelle, elle est déclarée à la DIRECCTE sous le n°82 69 06 07 669 et bénéficie d'une certification QUALIOP1.